

## SÉANCE DU 23 MAI 2022 (après-midi)

### Motion: véhicules hippomobiles et cavalerie en ville

**Le président.** Le président de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors du traitement de cet objet, M. Amar Madani – c'est-à-dire moi-même! –, ne souhaitant pas s'exprimer à ce stade et le rapporteur ne siégeant plus au Conseil municipal, je donne la parole à qui la demande.

**M<sup>me</sup> Corinne Bonnet-Mérier** (EàG). A l'heure d'un monde beaucoup plus connecté à des écrans qu'à la vie réelle, la présence de ces calèches ne peut qu'être soutenue, voire encouragée. La problématique des déchets naturels que pourraient engendrer les chevaux a été solutionnée lors des auditions, car il a été précisé que les cochers auraient à disposition des sacs afin de ramasser le crottin, qui rejoindra ensuite les bacs à compost.

Actuellement, la commune d'Onex organise le ramassage des déchets encombrants avec un char tiré par des chevaux, et cette initiative rencontre un beau succès parmi la population. Il y a quelques semaines à peine, c'est le Petit-Sacconnex qui décidait de labourer un champ avec des chevaux plutôt qu'avec un tracteur, et le plaisir qu'en ont éprouvé les passants était évident. Je rappelle également le succès de la cavalerie de la Compagnie de 1602, qui nous régale lors de notre traditionnel cortège de l'Escalade, et sans laquelle ce cortège n'aurait pas la même saveur.

Les chevaux qui travaillent en ville ou au contact de la population bénéficient d'une formation très poussée. Les cochers sont des professionnels passionnés qui connaissent le caractère de leurs animaux, avec lesquels ils travaillent, et ils savent anticiper les situations qui pourraient se révéler délicates. Je dirais que la vue que l'on peut avoir depuis une calèche est à nulle autre pareille, que son rythme est apaisant. En tant qu'ancienne cavalière, je n'oublie pas le lien social créé par les chevaux.

Notre ville mérite cette proposition. Elle enrichira nos parcs et notre rade, y amènera sans doute une parenthèse bienvenue de nature et d'authenticité. Elle créera des souvenirs chez quiconque en bénéficiera, qu'il soit d'ici ou d'ailleurs. Nous soutiendrons l'amendement des Verts, bien que nous souhaitions que ces calèches puissent circuler plus souvent que 12 dimanches par année, en particulier durant la belle saison. Par contre, nous nous abstenons sur le deuxième amendement qui sera soumis au vote tout à l'heure, parce qu'il supprime la police municipale de la première invite. Enfin, nous ne sommes pas d'accord avec la suppression de la quatrième invite.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (PLR). Le Parti libéral-radical est enchanté qu'au bout de quatre ans – quatre ans! – notre motion M-1364 soit enfin à l'ordre du jour et traitée ce soir. Le cheval est le meilleur ami de l'homme, mais surtout de la femme. (*Rires.*) Le cheval est apaisant, le cheval est là aussi pour aider, il y a beaucoup de traitements d'équithérapie. Le cheval est relaxant.

Actuellement à Genève, nous avons déjà occasionnellement des calèches qui passent à la demande d'hôtels. La Ville de Carouge les a d'ailleurs complètement autorisées. Notre demande est que la Ville de Genève autorise ces calèches dans

les parcs, ainsi que sur la rade. Et cela, pour plusieurs raisons. D'abord, évidemment, c'est tellement beau de se promener en calèche en ville et de voir différemment ce qui s'y passe! C'est apaisant. Toute se passe très bien pour ceux qui ont déjà eu l'occasion de faire un tour en calèche. Moi, j'en ai profité lors du marché de Noël, c'était extrêmement demandé par les gens qui venaient au marché.

Mesdames et Messieurs, le Parti libéral-radical vous propose un premier amendement formulé comme suit:

*Projet d'amendement*

Supprimer la mention de la police municipale à cheval dans la première invite de la motion M-1364, reformulée comme suit: «Le Conseil municipal invite instamment le Conseil administratif à engager toutes démarches utiles afin de permettre la circulation de calèches dans les parcs et promenades autour de la rade.»

En effet, ce n'est pas le moment d'impliquer la police municipale dans ce projet, parce que la police cantonale fait déjà le nécessaire. Nous vous proposons donc d'amender de la sorte cette première invite.

Par ailleurs, le Parti libéral-radical vous propose un second amendement formulé comme suit:

*Projet d'amendement*

Supprimer la quatrième invite de la motion M-1364.

La personne qui propose actuellement ce genre d'activités – ou une entreprise qui le ferait aussi – pourrait très bien en vivre sans avoir besoin d'une rémunération financière.

Le Parti libéral-radical a vu aussi l'amendement du Parti socialiste, qui demande la suppression de la deuxième invite de la motion. Nous pourrions tout à fait l'adopter, cela ne pose pas de problème. Néanmoins, le Parti libéral-radical n'acceptera pas l'amendement des Verts.

Nous vous engageons à accepter cette motion, Mesdames et Messieurs, parce que c'est aussi une aide au tourisme, qui a beaucoup souffert de la crise du Covid-19. Ceux qui ont eu l'occasion d'aller dans des villes comme New York, où il y a de superbes balades en calèche à Central Park, savent que c'est une possibilité supplémentaire, une offre qu'on peut proposer à nos touristes. C'est une activité complètement propre, qui ne dégage pas du tout de CO<sub>2</sub> et qui produit

même de l’engrais naturel qu’on peut réutiliser dans nos parcs. Les roses sont tellement belles, avec un petit peu de crottin! Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs, nous vous remercions d’avance d’accepter cette motion M-1364. Et vivent les chevaux!

**M. Ahmed Jama** (S). La motion M-1364 concerne une demande d’autorisation pour la réhabilitation des calèches en ville de Genève, dans les allées des parcs et jardins au bord du lac et dans ses environs, ainsi qu’en Vieille-Ville.

Depuis une quinzaine d’années, on observe ici et là le retour en force du cheval dans les villes et/ou les communes. Les facteurs principaux à l’origine de cette tendance sont le développement durable et les bienfaits de la présence d’un animal rural en ville, particulièrement appréciée des citoyens. Ce moyen de transport écologiquement très valorisant – des calèches tirées par un cheval ou deux – est malheureusement encore absent sur les rives du Léman, alors qu’il existe depuis toujours sur les rives d’autres lacs, ainsi que dans des villes du monde entier. Cela montre que c’est un service intemporel, indémodable, apprécié des plus grands comme des plus petits. C’est économiquement intéressant, écologiquement propre et socialement riche pour la population. Le transport hippomobile permet un développement qui répond aux besoins des générations présentes, sans compromettre ceux des générations futures. Le Parti socialiste soutiendra la motion M-1364.

**M. Didier Lyon** (UDC). L’Union démocratique du centre est favorable à la motion M-1364 et la soutiendra. Les attelages de chevaux peuvent apporter une touche romantique et poétique à notre ville. Ce sera également un plaisir pour les citoyens et les touristes de se promener en calèche.

Par contre, l’Union démocratique du centre n’est pas favorable à la création d’une police montée au sein de la police municipale. En effet, la police cantonale déploie déjà un escadron de cavalerie, mais en campagne uniquement et plus du tout en ville. Il serait plus judicieux et intelligent d’équiper nos policiers municipaux d’armes à feu pour leur défense personnelle et celle des citoyens. Je rappelle que, l’autre jour, des coups de feu ont été tirés dans un bar du quartier de Plainpalais par des *bikers* des Hells Angels et des Bandidos.

Tous les conducteurs de calèche doivent passer un examen professionnel, par conséquent il n’y aura pas de risque pour les piétons et les cyclistes, ni avec les véhicules automobiles.

Lors de son audition en commission de la sécurité, du domaine public, de l’information et de la communication, la commandante de la police municipale a

signalé qu'il n'y avait pas assez d'APM formés à l'équitation pour pouvoir créer un escadron de police montée au sein de la police municipale. De plus, il ressort que la police cantonale ne veut pas travailler en milieu urbain avec son escadron de police montée. Il a été constaté que dresser des chevaux pour travailler en milieu urbain en vue d'opérations de police est difficile. L'Union démocratique du centre soutiendra également les amendements déposés par le Parti libéral-radical.

**M<sup>me</sup> Jacqueline Roiz** (Ve). Je remarque que les personnes qui se sont exprimées en faveur de la motion M-1364 ont une expérience des chevaux ou en possèdent elles-mêmes. Moi aussi! Pour ma part, j'ai remarqué que l'animal était naturellement anxieux, parce qu'à l'état sauvage il constitue en fait une proie. On a beau essayer de l'éduquer, ça reste. Ce qui veut dire que, quand on le force à aller dans le trafic automobile et à traverser des lieux où il y a énormément de gens, ce n'est pas naturel pour lui. C'est le forcer, c'est vraiment aller contre sa nature. Avant sa domestication, sa survie dépendait de sa capacité à fuir à temps, le plus vite possible. Donc son instinct demeure et maintient ses sens en éveil. L'obliger à circuler en ville implique qu'il fasse tout le temps un effort pour ne pas fuir, pour rester concentré.

C'est comme pour des personnes placées dans une situation extrêmement stressante: elles vont résister mais, en vérité, elles vont «s'user» énormément. Ce serait une maltraitance pour ces personnes que de leur imposer ce stress, comme c'est une maltraitance pour l'animal. L'animal préfère des endroits vastes et dégagés, de manière à surveiller d'éventuels prédateurs. Ça, c'est vraiment dans sa nature.

J'en viens à l'accès des calèches aux parcs. C'est un souci, puisque nos parcs sont extrêmement sollicités, il y a énormément de gens qui les fréquentent. Il est vrai que c'est très agréable, j'ai même entendu le mot «romantique», oui, c'est très romantique de pouvoir circuler en calèche. Mais maintenant, les temps changent et on se rend compte que, pour avoir un moment romantique, on demande à un animal de supporter quelque chose qui n'est pas fait pour lui.

Pour cette raison, nous ne soutiendrons pas la motion M-1364 – sauf à une seule condition, que notre amendement soit accepté. Je le lis:

#### *Projet d'amendement*

Reformuler comme suit la première invite de la motion: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à engager toutes démarches utiles en vue d'examiner l'opportunité de permettre la circulation des calèches uniquement pendant les 12 dimanches sans voiture dans les parcs et promenades autour de la rade.»

Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, qu'on a déposé la motion M-1175 pour avoir 12 dimanches sans voiture autour de la rade. Les chevaux pourront alors circuler dans ces lieux dans de meilleures conditions. Merci pour les animaux! Pour notre part, nous voterons de cette façon.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Mesdames et Messieurs, je porte à votre connaissance que vous avez reçu tous les amendements déposés aujourd'hui sur la motion M-1364. Il est 19 h 05, je lève la séance et vous donne rendez-vous à 20 h 30. Bon appétit!

**5. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 19 juin 2018 de M<sup>mes</sup> et MM. Olivier Wasmer, Patricia Richard, Georges Martinoli, Renate Cornu, Simon Brandt, Didier Lyon, Helena Rigotti, Michel Nargi, Pierre de Bocard, Michèle Roulet, Pierre Scherb et Jacques Pagan: «Retour des véhicules hippomobiles et de la cavalerie en ville de Genève» (M-1364 A)<sup>1</sup>.**

*Suite de la discussion*

**Le président.** Nous poursuivons nos travaux selon l'ordre du jour, avec la suite de la discussion sur le rapport M-1364 A commencée à la séance de 17 h.

**M. Jean-Luc von Arx (LC).** Mesdames et Messieurs, j'ai envie de vous dire d'emblée: «En voilà, une jolie motion!» On a eu du plaisir à y travailler en commission, parce qu'elle était à la fois originale, sympathique et imaginative. Elle nous proposait d'ailleurs de nombreuses choses dans la même foulée.

M. Olivier Wasmer, qui en est l'initiateur et qui est cavalier lui-même, avait en effet rebondi sur la question des calèches en ville pour imaginer une éventuelle police montée municipale circulant à cheval. Mais comme vous le savez, la motion M-1364 a été en quelque sorte dépouillée de son essence tout à l'heure avec le premier amendement du Parti libéral-radical, qui demande d'abandonner ce programme de police montée. Ce serait peut-être une idée à creuser via une autre motion. En effet, il y a du potentiel, certaines villes le font – mais pour la Ville de Genève, dans l'immédiat, cet aspect a été écarté.

Reste l'autre aspect, c'est-à-dire l'autorisation de circuler dans les parcs avec des calèches. Nous avons auditionné de nombreuses personnes en commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, notamment un homme qui développait un projet dans le cadre de son entreprise appelée les Attelages du Léman. Il nous a parlé de son rêve à réaliser comme d'un retour

---

<sup>1</sup> Rapport, 9450.

## Motion: véhicules hippomobiles et cavalerie en ville

du passé. Il est d'ailleurs venu à son audition avec un chapeau haut-de-forme pour nous présenter tout l'éventail de ce qu'il voulait nous proposer comme animations en ville de Genève.

Sur ce point, notre parti, Le Centre, aimerait souligner par rapport aux amendements déposés qu'on a évidemment là une forme de professionnalisation. Par conséquent, si les Verts demandent dans leur amendement de n'autoriser la circulation de ces calèches que 12 fois par année, il est clair qu'une entreprise ne pourra pas se développer sur si peu de jours ouvrables et que cela restera une activité annexe. Pourtant, lors de cette première audition, on parlait de développer une ou même plusieurs sociétés capables de développer les transports en calèche à Genève en circulant selon la loi fédérale sur la circulation routière (LCR), mais en concentrant leur activité sur les parcs. Evidemment, cet aspect nous a assez enthousiasmés. Je crois que la commission y était d'ailleurs assez favorable.

Dans son premier amendement, le Parti libéral-radical nous soumet donc une rectification de la première invite de la motion pour que son rayon d'application soit bien limité aux parcs et promenades autour de la rade et qu'on ne se disperse pas trop dans la ville.

Nous proposons de laisser ouverte la durée de l'opération, afin que l'autorisation demandée permette de mettre de l'animation au centre-ville. Il est peut-être un peu difficile pour le Conseil administratif d'imaginer qu'une telle activité soit autorisée toute l'année, mais c'est justement pour ça que nous soutiendrons – bien entendu – la motion M-1364 avec cet amendement du Parti libéral-radical. Cela nous permettra d'aller de l'avant avec l'autorisation de circuler dans les promenades autour de la rade, afin que notre ville bénéficie de cette animation et jouisse du plaisir de voir défiler des calèches, lesquelles sont d'ailleurs tout à fait au goût du jour.

En ce qui concerne la restriction du temps de validité de l'autorisation, nous proposons soit l'abstention sur l'amendement des Verts, soit son refus, pour les raisons que j'ai évoquées. Personnellement, je pense qu'il est louable de soutenir cette nouvelle profession qui pourrait fournir ce service par son travail.

Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de voter la motion M-1364 avec l'amendement du Parti libéral-radical sur la première invite et de refuser, par contre, l'amendement des Verts qui propose d'en rester à 12 dimanches par année – à savoir les dimanches sans voiture, je le précise.

**M. Christian Steiner** (MCG). Introduire des calèches en ville est effectivement une bonne idée, c'est quelque chose de sympa. J'aimerais tout d'abord revenir sur les propos de ma préopinante verte à la séance de 17 h. Je précise que,

d'après mon expérience – ma petite expérience – de cavalier et mon peu d'expérience en matière d'attelage, le cheval est un animal qui s'adapte très bien au milieu urbain, mais il faut un encadrement par des professionnels. Ce n'est pas du tout un animal qui serait resté sauvage! Le cheval est un animal domestique avec lequel, à force de travail, on arrive à faire de l'attelage – ce qui est certes assez délicat, ce n'est pas à la portée du cavalier moyen. En effet, la conduite de calèches et la pratique de l'attelage sont deux domaines très différents. Quant à une éventuelle police montée, cela demanderait vraiment un choix politique et un très gros investissement, c'est encore une étape supplémentaire.

L'introduction de calèches ne poserait pas de problèmes de propreté, on peut mettre le crottin dans des sacs. Ça se fait dans d'autres villes et d'autres pays, je l'ai déjà vu. Juste une remarque: si les calèches ne peuvent circuler que 12 dimanches par an, ce serait du folklore purement genevois! Or il y a apparemment une personne intéressée à développer ce service – qui n'en a pas fait sa profession pour le moment, mais qui semble avoir la formation requise. J'aimerais encore attirer votre attention sur un point, Mesdames et Messieurs: pour qu'il puisse y avoir une activité viable durant la saison d'été, il faudrait si possible ne pas tuer les Fêtes de Genève en limitant leur durée, en les appauvrissant et en en faisant une version édulcorée tout à fait austère et minimaliste. Pour toutes ces raisons, le Mouvement citoyens genevois soutiendra la motion M-1364 sans la quatrième invite initiale.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (PLR). Je suis ravie des propos de M. Christian Steiner! En effet, un cheval peureux est un cheval monté par un cavalier peureux. Dans la nature, évidemment, le cheval est une proie possible qui se méfie, parce qu'il sait qu'il y a des prédateurs. Mais le cheval est confiant avec l'homme, du moment qu'il a un cavalier ou un dresseur de confiance.

Pour être allée faire des tours en calèche avec la personne auditionnée en commission, je sais que, si on lâche les rênes, les chevaux s'arrêtent, car ils sont dressés au doigt et à l'œil. On voit qu'ils aiment ça: ils aiment voir les gens, ils aiment recevoir des caresses, ils sont super-dociles. Ils aiment ce qu'ils font, ces chevaux! Un cheval heureux, ça se remarque. Mais un cheval peureux, si on lève la main à côté de lui, il lève la tête et essaie de s'enfuir. Or ce n'est pas le cas des chevaux des Attelages du Léman. ça n'a rien à voir!

Je pense que certains ici ont malheureusement une expérience du cheval limitée à ce qu'ils ont vécu. Moi, je suis allée voir ces calèches, je les ai testées, parce qu'avant de signer la motion M-1364 je voulais voir exactement ce qu'il en était. J'ai donc testé plusieurs fois les calèches des Attelages du Léman. On remarque qu'il y a un amour du métier et une envie de l'exercer, chez ce monsieur qui est prêt à offrir ses services à la Ville.

## Motion: véhicules hippomobiles et cavalerie en ville

Mais limiter ça à 12 dimanches par année, c'est de la rigolade! Quelle entreprise travaille 12 dimanches par année? Est-ce qu'on sait ce que ça mange, un cheval, et ce que ça coûte en entretien? Il faut quand même que son maître puisse gagner sa vie! Si cet amendement des Verts est accepté, alors nous retirerons le nôtre qui demandait la suppression de la quatrième invite initiale sur l'indemnisation des cochers. A un moment donné, il faut avoir un minimum de bon sens!

Comme je l'ai déjà dit, nous proposons aussi d'enlever de la motion l'idée d'une police municipale montée, puisqu'il n'y a pas suffisamment de personnes à même de monter à cheval dans notre police municipale. Nous n'allons pas leur imposer cela en plus, ce n'est absolument pas un problème! Ce que nous voulons, c'est embellir notre ville et offrir un service supplémentaire aux touristes.

De plus, le cheval, c'est propre! Ça fait de l'engrais naturel, ça ne dépense pas de CO<sub>2</sub>, ce n'est pas une voiture! C'est une manière sympathique et tout à fait écologique de se promener en ville, c'est aussi une super-expérience pour des enfants. A notre époque où il y a des enfants qui demandent ce qu'est un poulet ou à quoi ressemble ce qu'ils ont dans leur assiette quand c'est vivant, il est bon de leur montrer qu'on ne mange pas le cheval et que c'est un superbe animal avec lequel on vit, un animal qui nous tire, qui est là pour nous, pour nous rendre service.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, je ne peux quant à moi que vous encourager à offrir ce service supplémentaire à notre ville, à nos touristes et à nous-mêmes. Merci!

*Des voix.* Bravo!

**M. Manuel Zwyssig (S).** Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, tout d'abord, je confesse mon absence totale d'expertise sur le sujet du cheval... (*Rires.*) Je ne vais donc pas vous parler de chevaux, pas du tout! Je n'y connais rien et c'est un sujet qui m'intéresse très peu. En revanche, je respecte tous ceux qui aiment monter à cheval et se balader à cheval, ou qui aiment voir des chevaux dans les rues. Je trouve ça tout à fait sympathique et l'aspect nostalgique me plaît aussi, en quelque sorte. Je n'ai donc pas de problème avec ça.

Cela dit, la deuxième invite de la motion M-1364 me pose problème car, si je ne connais pas les chevaux, je connais les priorités qu'a fixées mon groupe politique pour cette législature. Or ni la police montée ni une sorte de service public du cheval n'en font partie. D'une part, vouloir donner encore plus de travail au département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité pour étudier d'éventuels aménagements destinés aux chevaux dans les parcs et promenades

autour de la rade me paraît un peu lourd. D'autre part, la motion cite une loi sur les fiacres adoptée au XIX<sup>e</sup> siècle à Genève et qui serait toujours en vigueur. J'ai donc vérifié – et même doublement vérifié – dans le recueil systématique des lois en vigueur sur le territoire de notre canton, et je n'y ai rien trouvé de tel. J'ai juste trouvé un vieux règlement intitulé «Règlement concernant le service des fiacres». Lui a existé, mais seulement jusqu'en 2007.

J'aimerais qu'on enlève la deuxième invite de la motion M-1364 pour ces raisons techniques, mais aussi pour les raisons de priorités politiques que j'ai énoncées précédemment. Nous avons donc déposé un amendement formulé comme suit:

*Projet d'amendement*

Supprimer la deuxième invite de la motion M-1364.

Merci de m'avoir écouté, Mesdames et Messieurs! (*Applaudissements.*)

**M. Daniel Dany Pastore** (MCG). Je ne veux pas faire du blabla inutile, Mesdames-Messieurs, mais je vais juste vous expliquer certaines choses sur le cheval, vu que j'ai pratiqué l'équitation... (*Rires.*) Je ne vois pas ce qu'il y a de drôle! Ceux qui rigolent, c'est nerveux, ou bien? Si vous me provoquez, vous savez très bien que je peux aller très loin! Je vous parle gentiment, moi!

J'ai pratiqué l'équitation pendant trente-deux ans. J'ai malheureusement dû arrêter à la suite d'un accident de travail mais, autrement, je pratiquerais encore. Sur ces trente-deux ans, je pense avoir effectué vingt-six ans de dressage. Pas en Suisse, non, mais en France. En Suisse, c'est un peu guindé, un peu bon chic bon genre, n'est-ce pas... J'ai parcouru la France en balade à cheval pendant des semaines. C'était fantastique, la complicité du cheval avec son cavalier! Je n'ai jamais eu mon cheval à moi, parce que je suis trop sentimental et que je ne veux pas m'attacher. (*Rires.*) Mais j'ai fait des sessions de plusieurs mois, voire d'un an ou plus – je ne me souviens pas – où j'ai collaboré avec un cheval qui est devenu mon ami, et je suis devenu son ami. Je vous garantis qu'il savait très bien avec qui il était, lorsqu'on partait en voyage à travers la France! Il savait qui le brossait, qui lui donnait à manger et qui le pansait, le soir, quand il avait les jambes un peu fatiguées.

Je tiens à insister sur un point: un cheval que vous montez ou que vous attellez à une calèche n'a rien à voir avec ces chevaux qu'on voit à l'entrée de l'autoroute à Nyon. Quand vous rentrez de Lausanne vers Genève, il y a sur la droite un très grand champ de quatre à six hectares, je crois, avec plein de chevaux en liberté.

## Motion: véhicules hippomobiles et cavalerie en ville

C'est très joli! Mais je suis désolé de vous avertir, Mesdames-Messieurs, que ces chevaux, c'est de la viande sur pieds! Vous n'en ferez jamais rien! C'est comme les poulets d'élevage dans leurs immenses hangars, leurs cages et autres. Vous ne pouvez même pas monter sur le dos d'un tel cheval, parce que vous lui briseriez la colonne vertébrale. Il est là pour la viande uniquement.

Les chevaux utilisés pour un service, qu'ils soient montés ou attelés, ont une autre qualification. Ils ont des bases solides pour pouvoir effectuer ça. Et même de l'esprit! L'esprit, c'est important pour un cheval. Ces chevaux-là ne sont pas des brontosaures! Mais ceux de Nyon, oui... Ils ont un petit pois à la place du cerveau. C'est malheureux à dire, mais c'est comme pour les poulets dans les grands élevages de volaille.

Moi, je pense qu'aujourd'hui, après le Covid-19 et tous les problèmes que les gens ont eus pour vivre et gagner un salaire, on pourrait donner une chance à certaines personnes. Le gars qui est sur sa charrette et qui conduit les chevaux, il faut le rémunérer! Le cuir qui sert à harnacher le cheval, il faut l'entretenir! Et il faut payer aussi la nourriture du cheval! Ça va donner du travail à d'autres personnes, vous oubliez trop souvent ça, à gauche. Vous voyez juste l'aspect primaire des projets, mais pas leur aspect secondaire.

Si le cheval doit rentrer dormir le soir, ce n'est pas un problème. Je rappelle qu'à l'Escalade les cavaliers sont presque une trentaine à venir en ville avec leur armure, à défiler puis à rentrer chez eux le soir avec leur monture. Je peux même vous dire qu'ils rentrent par la rue de la Ferme, pour rigoler! Mais c'est leur trajet – et c'est en pleine ville! Ils rentrent très bien, au trot, c'est même assez joli. Ça se passe relativement tard, vers 23 h 30 ou minuit. Lorsque j'habitais dans cette rue, j'entendais de loin le bruit de leurs sabots qui claquaient sur le bitume et c'était un plaisir de se mettre à la fenêtre pour les voir passer. Tout ça pour vous dire, Mesdames-Messieurs, que le cheval qui tire une calèche peut très bien rentrer le soir.

Mais limiter l'opération à 12 dimanches par an, c'est ridicule! Ça demanderait beaucoup trop d'investissements pour établir ces calèches, sans compter les soins à donner aux chevaux. Il faut au moins leur laisser la belle saison! Et si vous voulez les autoriser à l'année, ça va aussi, car un cheval, ça ne craint pas le froid! On lui met une couverture...

**Le président.** Il vous faut conclure, Monsieur le conseiller municipal.

*M. Daniel Dany Pastore.* L'été, on le rase, et en hiver, on lui laisse son poil naturel. C'est un animal qui est habitué à vivre dehors. C'est nous qui l'enfermons dans une grange pour sa sécurité et son bien-être!

Je pense qu'avec la motion M-1364 nous avons vraiment la possibilité de rattraper certaines carences dont notre ville souffre pour avoir supprimé beaucoup de choses: les Fêtes de Genève, les forains, etc. Eh bien, mettons un peu de romantisme et de sentimentalisme autour de la rade en réintroduisant ces calèches avec ces chevaux! Excusez-moi d'avoir un peu débordé, Monsieur le président. Je vous remercie de m'avoir laissé finir mon speech.

**M<sup>me</sup> Jacqueline Roiz** (Ve). Monsieur le président, vous transmettez à M. Pastore que j'ai trouvé intéressant qu'il parle enfin des chevaux comme de véritables créatures, comme des êtres vivants sur cette terre. C'était très touchant, cette manière de considérer que l'animal n'est pas juste une chose. J'ai bien aimé ça, parce que dans l'intervention précédente j'ai entendu dire que l'animal était là pour nous, que le cheval ne faisait pas de CO<sub>2</sub>... J'avais l'impression qu'on parlait d'une voiture ou d'une machine! Certains pensent donc que l'animal est là pour nous, pour nous faire plaisir, tandis que les conséquences sur sa santé ne sont vraiment pas importantes. (*Réactions dans la salle.*) Il y a beaucoup de gens qui rouspètent... C'est que la résistance aux changements de mentalité est très forte, surtout à droite!

Ce qui est très intéressant aussi, c'est que M. Pastore a parlé des chevaux près de l'autoroute. Il ne faut pas oublier que pour se rendre au parc les chevaux doivent passer par la route, c'est-à-dire par un endroit où il y a énormément de bruit. Or ces animaux ne sont pas faits pour ça! Ils ne sont pas faits pour traverser des carrefours très bruyants, ni pour être dans des lieux où il y a énormément de... (*Brouhaha.*) S'il vous plaît! (*Le président sonne la cloche pour réclamer le silence.*) Merci, Monsieur le président. Je reprends: ... où il y a énormément de passage. Il ne faut pas oublier non plus qu'à Montréal il a justement été prévu de retirer ces attelages urbains, car on a remarqué que les chevaux étaient parfois blessés à cause de petites collisions, du mauvais état de la chaussée ou de la chaleur excessive. Ce n'est vraiment pas des conditions idéales pour l'animal!

Mais si on limite l'opération aux 12 dimanches sans voiture, en revanche, on peut se dire que les chevaux subiront déjà un peu moins de souffrances. C'est pour toutes ces raisons que l'amendement des Verts tient la route, puisqu'il pense au bien-être de l'animal.

Par ailleurs, nous accepterons l'amendement visant à renoncer à examiner le prix d'une telle affaire, puisqu'il s'agit d'une affaire privée pour un commerce. On ne va donc pas demander au Conseil administratif d'étudier le prix que ça peut coûter. Nous accepterons aussi l'amendement visant à retirer l'invite basée sur l'ancienne loi sur les fiacres, qui date de Mathusalem. Il y a énormément de nostalgiques, ici... Mais il faudrait peut-être juste ouvrir les yeux et évoluer un

## Motion: véhicules hippomobiles et cavalerie en ville

peu! Les choses changent, l'être humain n'est plus au centre d'un écosystème, il fait partie de l'écosystème.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (PLR). Je dirai juste encore deux mots. Vu que la motion M-1364 sera vraisemblablement acceptée tout à l'heure – nous en remercions par avance nos collègues – je demande au Conseil administratif d'accorder le plus vite possible les autorisations demandées. Cela nous ferait le plus grand plaisir! Et à l'intention de M<sup>me</sup> Roiz, une toute petite boutade: est-ce que les enfants sont faits pour aller à l'école? Merci...

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, moi, je suis abasourdi d'entendre les propos des Verts! Vraiment, chez les Verts, vous voulez nous faire la vie triste! C'est terrible, ça! Vous supprimez tout! Il faut suivre tous vos préceptes! Il faut être végane, il faut abolir les voitures, il faut fermer les rues, il faut... Dites-nous tout de suite s'il faut mourir! Il y en a marre, de ces pervers! Il y en a marre! (*Applaudissements.*) Nous refusons votre amendement, ça, c'est sûr! Mais nous accepterons la motion M-1364 avec les amendements du Parti libéral-radical. Vive la diversité! Vive les chevaux! (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Je vous avoue, Mesdames et Messieurs, chers collègues, que je me sens assez partagée face à la motion M-1364. En effet, si on fait une simple recherche sur Google en introduisant les mots «chevaux maltraités» et «calèches», on voit que dans tous les pays c'est la même chose. Je citerai l'exemple d'un endroit où je vais plus souvent qu'ailleurs: les Cyclades, en Grèce. D'une part, il n'y aura bientôt plus d'ânes en Grèce, tellement ils ont été maltraités. D'autre part, ceux qui restent souffrent terriblement – surtout à Santorin, où ils doivent grimper cette immense montée depuis le port avec des gens sur le dos.

C'est pour ça que, pour ma part, je m'abstiendrai lors du vote de tout à l'heure. Je n'arrive pas à décider si je veux ou non des calèches tirées par des chevaux à Genève. Ça me fait peur pour ces animaux, je crains qu'ils ne soient éventuellement maltraités. Ça me fait peur aussi à cause des accidents. Nos routes sont déjà tellement encombrées qu'on ne sait plus comment conduire, il y a des dangers qui viennent de tous les côtés – devant, derrière, à droite, à gauche! Plus rien n'est comme avant. Moi, j'ai mon permis de conduire depuis plus de cinquante ans. Je suis d'ailleurs assez fière d'avoir mon permis depuis plus de cinquante ans sans accident, sans long retrait de permis, etc. Mais aujourd'hui,

franchement, je trouve que la circulation est délibérément réglée pour être accidentogène. Alors, si on veut y ajouter encore des chevaux, franchement, j'ai peur pour eux! Je m'abstiendrai donc sur la motion M-1364.

**M<sup>me</sup> Jacqueline Roiz (Ve).** J'interviens juste pour dire que je trouve la boutade de M<sup>me</sup> Richard très étrange: c'est une idée bizarre, que de comparer des enfants qui doivent aller à l'école pour apprendre à se défendre dans la vie avec des chevaux qu'on va dresser. Vous comprenez? Dresser! Ce verbe ne devrait pas désigner des enfants. Si vous dressez les enfants, à droite, c'est grave!

Quant au bonheur, je pense que ce que veulent les Verts, c'est justement un bonheur qui ne repose ni sur la maltraitance d'animaux ni sur des activités dégageant du carbone dans l'air et du bruit en ville. En fait, c'est la qualité de vie qui est très importante! Alors, si la qualité de vie dépend de la maltraitance animale ou du stress occasionné aux animaux – voire du dressage d'enfants –, effectivement, on n'est pas du tout sur la même longueur d'onde!

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative.** Il me revient l'honneur de clore ce débat. D'abord, je regrette que ce soient les journalistes de la *Tribune de Genève* qui couvrent nos débats ce soir, et pas ceux de *Cheval Magazine*, qui auraient sûrement été captivés par cette discussion!

M. Gomez étant lâchement absent... (*Rires.*) Je vais répondre à la fois sur la police municipale et sur les parcs. Concernant la police municipale, je remercie ce plénum, qui semble aboutir à la conclusion qu'avoir des patrouilles équestres n'est pas une priorité du moment. Je rappelle qu'on a lancé les patrouilles cyclistes, l'été dernier, et que ça fonctionne bien. On va probablement se contenter de cette *bike police*, pour l'instant. Vous me pardonnerez, Mesdames et Messieurs, si je n'examine pas maintenant l'éventualité de lancer des patrouilles équestres en Ville de Genève.

Concernant les calèches dans les parcs, mon collègue M. Gomez et moi-même allons en examiner l'opportunité, puisque c'est ce que demande la motion M-1364. Cet examen durera peut-être quelques mois, voire plus – on verra bien. Mais je pense qu'il faut quand même cadrer d'abord ce type d'activité. On sait qu'il y a déjà énormément d'autres activités dans les parcs; il y a aussi des enfants, des promeneurs. Sauf erreur, dans les villes où la circulation en calèche est pratiquée, cela ne se fait pas dans les parcs. On peut penser à Vienne, par exemple, où il y a énormément de calèches – or elles vont sur la route, pas dans les parcs. Si je ne me trompe, c'est la même chose à Madrid. Ce sont là deux exemples qui me viennent en tête.

## Motion: véhicules hippomobiles et cavalerie en ville

Je pense qu'ouvrir nos parcs à des calèches n'est pas aussi évident que cela. Bref, tout ça sera analysé avec soin par mon collègue M. Gomez et on reviendra vers vous avec nos conclusions équestres par rapport à cette demande, Mesdames et Messieurs. Voilà, je vous remercie. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Mesdames et Messieurs, nous votons d'abord sur les amendements déposés et défendus au cours de ce débat par les Verts, le Parti libéral-radical et le Parti socialiste. Je mets d'abord aux voix l'amendement des Verts défendu à la séance de 17 h par M<sup>me</sup> Jacqueline Roiz. Je rappelle qu'il consiste à reformuler comme suit la première invite de la motion M-1364: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à engager toutes démarches utiles en vue d'examiner l'opportunité de permettre la circulation des calèches uniquement pendant les 12 dimanches sans voiture dans les parcs et promenades autour de la rade.»

*Mis aux voix, l'amendement des Verts est refusé par 44 non contre 13 oui (3 abstentions).*

**Le président.** A présent, je mets aux voix le premier amendement du Parti libéral-radical, défendu à la séance de 17 h par M<sup>me</sup> Patricia Richard, qui consiste à supprimer la mention «et de police municipale» de la première invite de la motion.

*Mis aux voix, le premier amendement du Parti libéral-radical est accepté par 57 oui contre 2 non (2 abstentions).*

**Le président.** Je mets aux voix le second amendement du Parti libéral-radical, lui aussi défendu à la séance de 17 h par M<sup>me</sup> Patricia Richard, qui consiste à supprimer la quatrième invite.

*Mis aux voix, le second amendement du Parti libéral-radical est accepté sans opposition (55 oui et 7 abstentions).*

**Le président.** Pour terminer avec les amendements, je mets aux voix celui du Parti socialiste défendu tout à l'heure par M. Manuel Zwysig, qui consiste à supprimer la deuxième invite.

*Mis aux voix, l'amendement socialiste est accepté par 48 oui contre 7 non (6 abstentions).*

Motion: exposition permanente du patrimoine horloger genevois

**Le président.** Enfin, je mets aux voix la motion M-1364 ainsi amendée par le plénum.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 43 oui contre 13 non (4 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal invite instamment le Conseil administratif à:

- engager toutes démarches utiles afin de permettre la circulation de calèches dans les parcs et promenades autour de la rade;
- dire de quelle manière cette activité pourra être déployée.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

---

<sup>1</sup> «Mémorial 176<sup>e</sup> année»: Développée, 4638.